

## L'ARCOM doit s'engager

D'ici la fin du mois de juillet, l'ARCOM devra se prononcer sur le renouvellement éventuel des fréquences de CNews et C8.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs tribunes, une pétition ayant à ce jour recueilli plus de 200 000 signatures et nombre d'articles émanant de différentes rédactions, ces deux chaînes ne cessent de contrevenir gravement au cahier des charges qu'elles se sont engagées à respecter.

La propagande d'extrême droite s'y déverse sans retenue et pollue le débat public. En témoignent les 44 mises en garde, mises en demeure et amendes prononcées par l'ARCOM ces dernières années, dont voici un échantillon, non exhaustif :

- Le 10 juillet 2024 : condamnation de CNews à une amende de 80 000 euros pour manquement à ses obligations lors d'un débat où les invités ont déclaré que « l'immigration tue ».
- Mai 2024 : condamnation de CNews à une amende de 50 000 euros pour des propos diffamatoires affirmant que l'antisémitisme et la surpopulation carcérale étaient liées à « l'immigration arabo-musulmane ».
- Mars 2024 : mise en garde de C8 pour un baiser forcé et des attouchements envers une chroniqueuse.
- Mars 2024 : mise en garde de CNews pour des propos établissant un lien entre l'immigration, l'hygiène et les punaises de lit.
- Juin 2023 : mise en garde de C8 suite à l'invitation en plateau de faux policiers de la BRAV-M.
- Mai 2023 : condamnation de C8 à une amende de 300 000 euros pour injure envers la maire de Paris Anne Hidalgo.
- Février 2023 : condamnation de C8 à une amende de 3 500 000 euros pour injures répétées envers Louis Boyard, député de la France Insoumise.
- Mai 2022 : mise en demeure de CNews pour des propos négationnistes d'un chroniqueur affirmant que le ghetto de Varsovie aurait été mis en place pour raisons sanitaires.
- Février 2022 : mise en garde de CNews pour visualisation erronée d'un sondage avant le premier tour de l'élection présidentielle.
- Octobre 2021 : mise en garde de C8 pour avoir diffusé en prime time un film délivrant un message hostile à l'IVG.
- Juin 2021 : mise en demeure de CNews pour non-déclaration du temps de parole d'un candidat RN invité dans plusieurs émissions.

Cela dure depuis bientôt 10 ans, depuis que Vincent Bolloré a brutalement transformé une chaîne d'information en continu en un organe de propagande, après avoir, en 2015, poussé au départ l'ensemble de la rédaction de l'I Télé.

En 2012, il y avait 2 députés RN à l'Assemblée nationale. En 2017, ils étaient 8. En 2022, l'Assemblée nationale comptait 89 députés d'extrême droite, et après les élections anticipées de 2024, ils sont 143.

Si le vote d'extrême droite est bien évidemment lié à de nombreux facteurs, comment ne pas lier cette progression fulgurante du nombre de députés à la montée en puissance du projet d'extrême droite dans les médias détenus par Vincent Bolloré ?

Outre CNews et C8, le milliardaire a mis la main sur le Journal du Dimanche et Europe 1, ces prises de contrôle s'accompagnant à chaque fois d'un changement de ligne éditoriale et de départs massifs de journalistes.

Ce groupe de médias constitue aujourd'hui une formidable machine de guerre au service des idées de l'extrême droite. Pendant la campagne des législatives, dans l'urgence, nous avons ainsi vu la mise à l'antenne d'Europe 1 d'une émission quotidienne dont l'ARCOM a souligné le traitement favorisant systématiquement la parole des candidats RN et leurs soutiens. Dans sa mise en demeure, le régulateur a dénoncé le traitement du Nouveau Front Populaire « *de manière systématiquement critique et virulente, en des termes souvent péjoratifs et outranciers* ».

Cette mise en demeure intervenue trop tardivement dans la campagne souligne les limites des outils de régulation, de même que l'absence d'effets des multiples condamnations sur la ligne éditoriale de CNews et C8.

Depuis presque 10 ans, les obsessions de l'extrême droite sont diffusées à longueur de journée sur des médias dont l'audience ne fait que croître, CNews ayant pour la première fois dépassé l'audience de BFM TV en juin 2024. Cela déteint sur l'ensemble du débat public, dans les expressions utilisées par nos responsables politiques, y compris les plus modérés.

Cela rejailit dans les thématiques qui nourrissent le débat public. Au lieu de parler de la dégradation des services publics, du manque de professeurs ou de la fermeture de services hospitaliers, nous subissons l'enchaînement des polémiques sur l'abaya, l'immigration ou les OQTF (obligations de quitter le territoire français).

Si nous souffrons de voir nos antennes de service public contaminées par cette fièvre ambiante, l'enjeu est également existentiel pour l'audiovisuel public dans son ensemble. S'il arrive au pouvoir, le Rassemblement National projette de privatiser l'ensemble de nos médias. Avant la dissolution, le groupe RN à l'Assemblée nationale avait proposé un amendement dans le projet de loi sur la holding/fusion pour passer le budget de l'audiovisuel public à 0 euros.

Pour nous, la menace contenue dans la propagande diffusée par CNews ou C8 n'est pas abstraite. L'avenir de 16 000 salariés, celui des radios et des télévisions qui permettent d'assurer un débat démocratique de qualité lors des campagnes électorales, l'avenir d'une information et d'un divertissement de service public dont le projet est d'élever le citoyen en l'armant contre les fakes news constituent l'un des enjeux pour les années qui viennent.

Voilà pourquoi la CGT de France Télévisions appelle solennellement l'ARCOM à ne pas renouveler les fréquences de CNews et C8, et les députés de la nouvelle assemblée à légiférer contre la concentration des médias, et pour un financement pérenne de l'audiovisuel public.

Paris, le 15 juillet 2024